



Conférence-Débat d'Unité laïque

La Laïcité, idéal émancipateur et pratique quotidienne

Centre du patrimoine arménien

Valence, 4 décembre 2021

LEVER QUELQUES CONFUSIONS SUR LA LAÏCITÉ

Par Philippe Foussier

Je vais m'efforcer de prolonger un certain nombre d'interrogations exprimées lors des deux tables rondes et en particulier, précédemment, par Pierre Juston et Nathalie Heinich. Je me propose d'interroger des concepts et des notions qui sont présents dans le débat politique et médiatique et nous questionnent quant à la pertinence, quant à la manière dont on peut invoquer ou convoquer la laïcité pour y répondre.

Première observation. Il a été très difficile d'aboutir à la loi de séparation des Églises et de l'État de décembre 1905. Elle s'inscrit dans un long processus que l'on ne comprend guère si l'on ne remonte pas à la source. Cette source, c'est le XVI^{ème} siècle, ce sont les guerres de religions en France. Je passe sur ce qui est advenu après le XVI^{ème} siècle, même s'il y aurait matière à s'attarder sur certains événements. On nous dit souvent que la République française aurait aujourd'hui un problème particulier avec l'islam, que cette religion aurait une forme d'incompatibilité avec elle et que c'est la raison pour laquelle la République se comporterait avec une forme de brutalité à l'égard de l'islam. Il est indispensable de se replacer dans une perspective historique.

Lorsque la République s'est installée, au tout début de la 3^{ème} République, de manière solide et qu'elle a commencé à s'incarner dans le droit positif, et notamment à travers les lois laïques sur l'école de 1881-1882, il y a eu un conflit extrêmement grave avec l'église catholique et le Vatican en arrière-plan. Grave au point que, à partir de cette séquence, il a fallu fermer des milliers de congrégations qui refusaient de se plier aux nouvelles lois. Les congrégations étaient les institutions dans lesquelles l'église catholique dispensait l'enseignement. Des congréganistes - les personnels de ces congrégations - ont été expulsés, sont partis par milliers et ont fui la France parce qu'ils n'avaient plus d'emploi. Ils ne pouvaient naturellement pas être récupérés par l'école publique, laïque, gratuite et obligatoire. C'est dire l'intensité du conflit. La situation s'est ensuite apaisée, mais lorsque la loi de

1905 a été promulguée, le conflit a repris. Il a fallu à nouveau fermer des congrégations qui ne respectaient pas les nouvelles règles et des congréganistes sont encore partis se réfugier à l'étranger, notamment en Belgique, en Espagne, au Portugal, etc. Le conflit a été intense. Quand la discussion sur la loi de 1905 s'est engagée à partir de 1904, il y eut rupture des relations diplomatiques entre la France et le Vatican. Lorsque la loi de 1905 a été adoptée le 9 décembre, il y eut dans les semaines qui ont suivi, en février 1906 donc, la publication d'une encyclique pontificale (*Vehementer Nos*) qui condamne notamment les parlementaires catholiques qui avaient voté ladite loi. Beaucoup de parlementaires catholiques, qui étaient en même temps partisans de la laïcité et attachés à cette loi, ont ainsi été bannis par l'église catholique. C'est pour vous rappeler l'intensité du conflit qui a été celui de la République face à ce que Gambetta et d'autres appelaient le « parti clérical ». La confrontation a donc été extrêmement rude. Ensuite les choses se sont apaisées. Lorsqu'il y eut, à partir de 1906, les inventaires des biens de l'église, le gouvernement de l'époque les a suspendus car cela donnait lieu à des affrontements physiques. Clemenceau, qui était président du Conseil, estimait que cela ne méritait pas de s'entretuer pour des ciboires, puisque le principal avait été acquis, à savoir la séparation des Églises et de l'État et - on l'oublie parfois - la suppression du budget des cultes. C'est cette suppression qui a été douloureuse pour l'église catholique. Cela avait déjà été le cas lors de la première séparation en 1795, après qu'il y eut constitution civile du clergé en 1790-1791. C'était l'une des revendications majeures des républicains sous le Second Empire, énoncée dans le « Programme de Belleville » par Gambetta et ses amis radicaux en 1869, juste avant la chute du Second Empire.

Lorsque l'on dit aujourd'hui que, vis-à-vis de l'islam, la République se comporte mal, que l'on expulse des imams, que l'on ferme telle ou telle école hors contrat, qu'il y a un acharnement particulier de la République à l'égard de l'islam, il convient de regarder la réalité avec un peu de profondeur historique. Le problème survient quand des forces religieuses s'instituent en forces politiques et qu'elles ont la volonté d'imposer leurs normes à l'ensemble de la société et à ne pas les réserver à leurs propres fidèles. Ces forces veulent faire de ces normes des règles qui s'appliquent à toute la société, notamment par le comportement. La laïcité est définie, à juste titre, comme un bouclier, pour reprendre l'expression de Caroline Fourest. Il est tout à fait juste de souligner cette dimension-là, la laïcité n'est pas un glaive, n'est pas une arme que l'on brandit contre les autres, mais un outil de protection pour ceux qui veulent échapper à une pratique religieuse obligée. Je sais que nous sommes ici dans une région où la domination catholique est toute relative en raison de la forte présence du protestantisme et que les rapports de force y sont équilibrés. Mais, dans beaucoup d'autres régions, il y avait une domination quasiment sans partage de l'église catholique. Dans les villages, ceux qui n'allaient pas à la messe n'étaient pas nécessairement maltraités, ils étaient considérés comme des gens insolites et étaient parfois mis au ban du village. Aujourd'hui, que se passe-t-il dans certains quartiers, dans certaines villes ? De la même manière, il y a une norme religieuse dominante qui s'impose à tous. Si vous ne la respectez pas, vous n'êtes pas très bien vu et, éventuellement, on vous fait comprendre que si vous voulez être bien accepté dans l'environnement du quartier ou de la ville, vous avez plutôt intérêt à vous conformer à la norme religieuse. Voilà les parallèles que nous pouvons établir sur la manière dont la République doit se comporter vis-à-vis des forces religieuses qui veulent imposer leur façon de voir, leur façon de vivre et donc leur norme à la fois réglementaire et de comportement. Jadis, un catholicisme ultra, aujourd'hui l'islamisme. Mais ni

le catholicisme ni l'islam n'ont d'incompatibilité avec la République, uniquement leurs formes intégristes.

Deuxième observation. Parfois nous abordons les sujets de la mauvaise manière et je souhaite évoquer ici les accompagnateurs des sorties scolaires dans la foulée du débat précédent. Ce qui fait problème avec ce sujet, c'est-à-dire depuis une trentaine d'années, c'est que l'on a pris la question par le mauvais bout. On s'est interrogé uniquement sur le bien-être des parents, alors qu'il me semble que la seule question qui vaille est celle de l'intérêt de l'enfant, de l'élève en l'occurrence. C'est quand même singulier, par ailleurs, que les parents qui font le choix de mettre leur enfant à l'école publique parce qu'ils ne veulent pas le mettre à l'école privée - qui est à 97% confessionnelle en France - se retrouvent dans une situation où, quand les élèves se trouvent en sortie scolaire, ils sont parfois soumis à un environnement religieux. Ce paradoxe est singulier, a fortiori quand il est validé par les institutions de la République. On veut que ses enfants échappent aux normes religieuses de l'école confessionnelle et ils se retrouvent précisément confrontés à celles-ci dans l'école laïque. Comprenez qui pourra. Je ne dis pas que c'est un phénomène massif, je ne dis pas non plus qu'il faut se laisser égarer par ce voile, qui souvent nous voile au demeurant autre chose. Ainsi, il me semble que quand la République a légiféré en mars 2004 pour mettre fin à des situations invraisemblables qui se multipliaient dans les collèges et lycées, on s'est focalisé sur le voile en s'interdisant de voir qu'il y avait d'autres questions beaucoup plus importantes : la contestation des contenus d'enseignement, la contestation des matières et la possibilité pour des élèves de suivre ou de ne pas suivre certaines disciplines, comme par exemple le sport - cela vient d'être évoqué par une élue locale. Nous prenons donc souvent les questions sous un mauvais angle...

Troisième observation. S'agissant encore de l'islamisme, il y a d'autres questions que nous prenons de manière biaisée. Par exemple, lorsque nous négligeons de voir dans ces phénomènes une dimension autre que purement franco-française. Or je postule que nous ne pouvons pas observer cette situation en étant simplement confrontés à nos propres règles et logiques internes, y compris de laïcité, sans voir que ce qui se passe dans notre pays se déroule dans d'autres pays d'Europe et même à l'échelle mondiale. Nous sommes face à un phénomène géopolitique religieux d'ampleur mondiale comme nous n'en avons pas connu depuis des décennies. Il y a une offensive religieuse intégriste dont on date le déclenchement en 1979 avec la révolution des mollahs en Iran, qui a été ensuite prolongée par un certain nombre d'autres mouvements. L'offensive chiite a été suivie par une volonté d'expansion du sunnisme des pays du Moyen-Orient et de la péninsule arabique, à travers le wahabisme en particulier. C'est donc un mouvement mondial qui s'est imprimé depuis quarante ans. Lorsque l'on regardait les choses avec un peu de perplexité en voyant Salman Rushdie ou Taslima Nasreen être pourchassés il y a trente ans parce qu'ils critiquaient simplement la religion dominante dans leur pays, on se disait parfois : « Heureusement, nous sommes protégés de tels risques, cela nous ne concerne pas directement. Ils viennent trouver refuge en France ou en Angleterre où ils auront une protection ». Si nous oublions que ce phénomène mondial de l'islamisme vient enserrer la France comme un élément dans un dispositif global, nous passons à côté de l'essentiel du problème. Nous nous regardons trop le nombril !

De ce point de vue, les musulmans de France - qu'ils soient des citoyens français ou étrangers - sont considérés par les prédicateurs de ce mouvement politico-religieux comme des instruments de cette expansion. Lorsqu'un certain nombre de nos amis algériens venaient se réfugier en France au début

des années 1990, fuyant la guerre civile pendant la décennie noire, qui a causé quelque 100 000 morts, lorsqu'ils venaient se réfugier en France parce qu'ils étaient journalistes, écrivains, artistes et qu'ils avaient à faire face aux islamistes, ils nous disaient : « Attention, regardez ce qui se passe dans un certain nombre de vos quartiers - cela commençait tout juste à l'époque. Regardez comment le Front islamique du salut, puis le GIA ont commencé leur propagation en Algérie, c'est de la même manière qu'ils sont en train de le faire aujourd'hui chez vous, par l'aide aux devoirs, par le secours alimentaire, par l'accompagnement social, par la présence, etc. Ils sont en train de recourir aux mêmes méthodes qu'ils ont utilisées chez nous, prenez garde, cela se répand ». C'était dans les années 1990. Nous avons été aveugles vis-à-vis de cette situation et aujourd'hui nous sommes amenés à concevoir une loi (du 25 août 2021 confortant le respect des principes de la République) qui donne des outils à la puissance publique pour endiguer ces phénomènes. Mais pendant plusieurs décennies, nous avons laissé ces situations se propager sans prendre conscience qu'il s'agissait d'un projet géopolitique beaucoup plus large que celui qui semblait nous concerner dans le seul hexagone. Nous nous sommes réduits à des débats franco-français : la laïcité doit-elle être apaisée, positive, plurielle, etc. Pendant ce temps-là, en face, nos adversaires - je ne mets pas en cause les croyants, les fidèles musulmans qui pratiquent leur culte de manière classique, je mets en cause ceux qui sont les organisateurs de cette propagation - ont un projet politique affirmé à travers l'islamisme. Leur littérature est là pour démontrer qu'ils ont un agenda extrêmement clair, une détermination absolue de conquérir de nouvelles « parts de marché » à travers les fidèles et donc d'avancer dans leur projet qui est un projet de nature politique avec la religion comme paravent. Si nous n'affirmons pas en regard la même détermination pour contrer leurs prétentions, il pourrait se passer ce qui s'est passé jadis quand l'église catholique était dominante en France. Elle imposait sa loi à l'ensemble de la société, elle imposait ses règles et il y avait une confusion entre le temporel et le spirituel. Cela se passe aujourd'hui dans un certain nombre de nos quartiers, de nos villes. Je vous engage à lire, dans la même collection que celle dans laquelle Nathalie Heinich a publié son petit ouvrage « Ce que le militantisme a fait à la recherche », le « Tract » Gallimard de Didier Daeninck : « Municipales : banlieue naufragée ». Didier Daeninck, l'auteur de séries noires, explique comment sa ville d'Aubervilliers a basculé en quarante ans du communisme municipal bon teint aux formes que je viens de décrire. Vous verrez comment les choses se mettent en place de manière insidieuse et comment ensuite, pour extirper ces phénomènes, cela devient très difficile, voire quasiment impossible. Il faut une volonté considérable pour résister.

Pour terminer, j'évoquerai la mauvaise réponse qui a été apportée à l'occasion des débats pour la primaire de la droite républicaine vis-à-vis de ces phénomènes-là. Ces débats portaient sur la manière dont l'islam - certains en effet évoquent l'islam lui-même et non l'islamisme - pouvait être perçu comme menaçant pour « l'identité française ». Pour résister, certains nous ont dit qu'il fallait inscrire les racines chrétiennes dans la constitution française, de la même manière que cela avait été tenté il y a vingt ans au niveau européen par la Pologne, le Vatican et d'autres Etats. A l'époque - et il faut leur rendre hommage - Jacques Chirac et Lionel Jospin avaient très courageusement résisté. Ils étaient presque seuls, mais leur détermination avait été forte. Aujourd'hui, on nous dit que pour éviter que cet islam politique ne s'impose, il faut affirmer en réplique nos racines chrétiennes, comme si cet énoncé allait abattre de lui-même ces prétentions. Ce serait faire fausse route. On ne fait pas de préférence entre les citoyens de notre pays. Indiquer dans la Constitution, a contrario de tout ce qui a été fait pour construire la laïcité en France depuis plus d'un siècle, que la France a des

racines chrétiennes, alors qu'elle a aussi des racines grecques, romaines, bref multiples, c'est faire une préférence, une distinction. C'est indiquer que les chrétiens de ce pays ont une légitimité supérieure à habiter sur ce territoire. Ce serait évidemment la pire des manières de répondre à cette offensive religieuse que de renvoyer en écho, en reflet, en miroir la même volonté d'affirmation identitaire religieuse de l'autre côté.

Philippe FOUSSIER